

Pas de vacances pour les mauvais coups !

« *L'ordre, l'ordre, l'ordre* » a martelé le chef de l'État le 24 juillet dernier en guise de bilan des « 100 jours d'apaisement » promis mi-avril et après être resté bien silencieux devant les émeutes qui ont suivi la mort du jeune Nahel tué par un policier ; après avoir aussi laissé passer le 14 juillet dans le même silence et annoncé 3 jours plus tôt le remaniement du gouvernement par communiqué à la presse avec pour seul commentaire qu'il s'agissait de simples ajustements... Voilà donc le cap que le président fixe pour les 4 années restantes de son quinquennat. Pour les urgences sociales, économiques, écologiques, vous repasserez plus tard !

Et pendant ce temps-là, la liste des mauvais coups s'est allongée : parution des décrets entérinant la fin des régimes de retraite dits spéciaux... Mais toujours aucun texte pour préciser les modalités de la retraite progressive créée au 1^{er} septembre 2023. Hausse des prix de l'énergie et des tarifs réglementés dès le 1^{er} août pour obéir aux injonctions de la Banque Centrale Européenne (réduire le déficit public et la dette) et prétendre ainsi lutter contre l'inflation. En résumé : pour lutter contre l'inflation il faudrait laisser augmenter les prix. Cherchez l'erreur !

Deux mauvais coups supplémentaires pour les retraités : le report *sine die* le 18 juillet de la loi « *Bien vieillir* » au mépris d'une situation dramatique tant pour les millions de personnes en perte d'autonomie que pour les personnels ; et la suppression du droit aux chèques vacances pour les fonctionnaires retraités à partir du 1^{er} octobre 2023. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des efforts budgétaires demandés à chaque ministre.

Face à la canicule exceptionnelle du mois d'août, le tout nouveau ministre de la santé s'est contenté d'affirmer sans rougir « *on doit s'habituer à vivre avec* », omettant la dimension sociale de la crise climatique qui place les plus vulnérables en première ligne. Le ministre de l'écologie quant à lui incite à « *baisser les stores* ». La secrétaire d'État chargée de la biodiversité assure : « *la canicule tue, c'est une évidence* ». Ces propos

seraient risibles si cette inaction gouvernementale n'était pas criminelle.

Côté Éducation nationale, le nouveau ministre Gabriel Attal a semblé vouloir prendre à bras-le-corps sa mission succédant à un ministre qui n'aura jamais eu vraiment la main sur les dossiers. Las ! Dès la semaine dernière le Président lui grillait la politesse, proclamant l'Éducation nationale comme « *son domaine réservé* » préconisant notamment la reprise des cours le 20 août pour les élèves en difficulté et annonçant ce 27 août sa décision de modifier l'agenda du bac !

La rentrée syndicale s'annonce donc bien dense !

La lutte contre la réforme des retraites a montré la force d'un arc syndical inédit et a fait émerger des sujets importants comme ceux du partage des richesses, de l'urgence à revaloriser les salaires, des conditions de travail. Elle a montré la détermination des salariés et des retraités à s'engager dans l'action.

La FSU s'engage dans plusieurs mobilisations, à commencer par le 23 septembre contre le racisme et pour la justice sociale, climatique, féministe et pour les libertés publiques.

L'intersyndicale interprofessionnelle travaille à une journée d'action pour les salaires autour du 13 octobre.

Les organisations du Groupe des 9 ont lancé une carte-pétition pour réclamer une augmentation de 10% des pensions et exiger une négociation rapide pour rattraper le pouvoir d'achat perdu (voir p4).

Alors, bonne rentrée syndicale à toutes et tous !

*Fabienne Bellin et Anne-Marie Roussel
co-secrétaires académiques des retraité·es
du SNES-FSU Versailles, le 27 août 2023*

Sommaire

p.1 : Pas de vacances pour les mauvais coups !
p.2 : Entretien avec Antoine Tardy
co-secrétaire général du SNES-FSU Versailles
p.3 : Protection sociale complémentaire
p.4 : Pensions : argumentaire G9

Questions à Antoine Tardy co-secrétaire général du SNES-FSU Versailles



Antoine Tardy est certifié de mathématiques au collège Léon Blum de Villiers le Bel et co-secrétaire général du SNES-FSU Versailles.

Après le mouvement contre la réforme des retraites, quelles analyses et quelle ambiance dans les salles des profs ? Échec sur toute la ligne ou gains malgré tout ? Suites à donner à ces mobilisations ?

Les collègues ne voient pas ce mouvement comme un échec parce qu'il a duré, l'arc intersyndical est resté solide et est encore mobilisé. Ils se sont battus, il faut voir maintenant comment on relance. Ce mouvement a montré de la solidarité et mis en évidence le rejet du projet gouvernemental par l'opinion, d'autres sujets importants ont pu être mis sur la table notamment la question salariale enseignante. Le gouvernement a été obligé d'avancer - insuffisamment - sur ce point.

Les collègues pensent que le pouvoir politique s'est délégitimé, que c'est lui qui sort perdant, la démocratie parlementaire a été mise à mal. Il y a bien sûr une grande déception et de la colère par rapport à ce qu'ils désignent comme un déni de démocratie et aussi une forme d'usure.

Le PACTE a été présenté comme un moyen de revaloriser les salaires, comment les collègues ont-ils reçu ces annonces, comment se positionnent-ils ?

Une trentaine d'heures d'info syndicales et des réunions en visio nous permettent de mesurer le rejet du dispositif sur le fond (outil d'atteinte au statut, porte ouverte à un contrat local ...) et sur le fait qu'il ne constitue en rien une revalorisation, que c'est un marché de dupe et un nouveau « travailler plus pour gagner plus ». Nous lançons une enquête auprès des S1 pour évaluer comment cela se met en place concrètement : quels moyens réels, quelles pressions des directions sur les collègues pour les pousser à « pactiser » en échange de la possibilité de mener à bien les projets qu'ils ont pour leurs élèves, quels effets sur les emplois du temps. En effet, même si le système a été assoupli - la brique « remplacement » n'est plus imposée mais seulement prioritaire - l'objectif est bien de faire assurer les remplacements

sans enseignants supplémentaires. Les chefs d'établissements ont cette mission à remplir et le contrat local est l'outil choisi pour contourner les garanties statutaires.

Cette enquête est aussi un support pour organiser collectivement les refus et ne pas laisser chacun en tête-à-tête avec le chef d'établissement. Nous avons encore à travailler pour faire prendre conscience qu'il sera difficile de trouver un cadre de défense collective pour un collègue qui aura signé une lettre de mission personnelle.

Nous nous préparons à l'utilisation politique qui pourrait être faite à la rentrée : faire porter aux collègues la responsabilité des remplacements non assurés parce qu'ils ont refusé de signer ! Le problème des remplacements va perdurer du fait de décennies de sous recrutements. La suppression de disciplines (comme la technologie en collège) ne masquera que très partiellement la pénurie.

Premier bac Blanquer : quelle appréciation des collègues dans l'académie sur cette première session et sur la manière dont le ministre Pap Ndiaye a « répondu » aux problèmes ?

Nous avons eu hélas raison sur toute la ligne. Dans l'académie les élèves ont déserté les cours après les épreuves de spécialité, les collègues s'interrogent sur le sens de leur métier (enseigner sans élève après avoir bachoté 6 mois ?). Le ministre Pap Ndiaye n'a pas voulu repousser les épreuves de spécialité en juin parce que cela aurait signifié admettre que la réforme Blanquer est un échec mais les faits sont là : inégalités sociales ou de genre aggravées, organisation très chaotique du Grand oral, élèves exerçant de activités rémunérées en mai plutôt que d'aller au lycée... Les collègues partagent notre appréciation : au-delà de sa dangerosité, cette réforme est un non-sens pédagogique ; si le mandat du SNES-FSU de remise en cause globale de la réforme a toujours fait sens pour eux, ils y adhèrent aujourd'hui plus que jamais.

*Entretien réalisé par Fabienne Bellin
le 3 juillet 2023*

Dernière minute 27 août : le report des épreuves de bac de spécialité vient d'être annoncé. Un premier pas vers ce que demande le SNES-FSU depuis 4 ans !
<https://www.snes.edu/article/communiqués/report-a-juin-des-epreuves-de-specialite-du-bac-enfin/>

Protection sociale complémentaire des retraité·es: où en est- on ?

« Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », c'est le principe fondateur de la Sécurité Sociale. La protection sociale complémentaire (PSC), imposée par le gouvernement, est en contradiction avec ce principe.

Elle aggrave la rupture des solidarités intra et intergénérationnelle et affaiblit encore plus le rôle et les valeurs de la Sécurité sociale avec la tarification à l'âge (dans laquelle les mutuelles se sont déjà engagées).

Rupture de solidarité entre les actifs (contraints d'adhérer au contrat collectif sauf exceptions) notamment parce que la participation de l'employeur pour eux sera la même pour tous quel que soit le niveau de rémunération: 50% de la cotisation d'équilibre.

Rupture entre les générations: les retraité·es pourront adhérer au contrat collectif choisi par leur ministère mais sans recevoir aucune participation de l'État.

Dès le départ à la retraite, ils-elles devront s'acquitter des 100 % de la cotisation puis de cotisations augmentant progressivement avec l'âge.

- 100 % de la cotisation d'équilibre la 1^{ère} année de retraite, soit environ 60 € ;
- 125 % la 2^{ème} année, soit environ 75 € ;
- 150 % au maximum les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années, soit environ 90 € ;
- 175 % au maximum les années suivantes, soit jusqu'à 105 € ; ce qui correspond à une multiplication par 3,5 de la cotisation en tant qu'actif ;
- Aucune augmentation n'est prévue au-delà de 75 ans, sous réserve que la cotisation d'équilibre ne varie pas, laquelle doit être révisée chaque année pour respecter l'équilibre financier du dispositif. Il n'y a donc aucune garantie que les cotisations ne continuent pas d'augmenter.

Comble du cynisme, un prélèvement supplémentaire d'au moins 2 % sur l'ensemble des cotisations doit abonder un fonds d'aide pour une prise en charge des retraité·es les plus défavorisé·es. Ce sont donc les retraité·es qui ont déjà les cotisations plus élevées qui vont financer leur propre fonds d'aide.

Les conséquences pour les retraité·es de la Fonction publique seront graves: 22 % des retraités renoncent déjà aux soins. L'augmentation inévitable des

cotisations des mutuelles aggravera la situation. Les retraité·es qui n'auraient plus les moyens de payer une telle cotisation devront se rabattre sur une complémentaire moins chère mais couvrant moins de risques, avec un reste à charge bien plus important, alors même que c'est la période de leur vie où ils-elles en auraient le plus besoin.

En 2024, les retraité·es actuel·les vont devoir décider s'ils ou elles adhèrent au contrat collectif avec le prestataire, mutuelle ou assurance, désigné par le Ministère. Pour anticiper ce changement brutal, ce dernier n'a prévu aucun accompagnement de ses anciens agents qui vont devoir « choisir » dans l'incompréhension des enjeux pour beaucoup. Les différentes publications du SNES-FSU seront particulièrement précieuses dans ce contexte.



Notre bataille reste la couverture des soins prescrits à 100 % par la Sécu pour assurer la solidarité entre tous les assurés sociaux. Dans les négociations en cours, la FSU continue de demander que les ministères participent aussi à la couverture complémentaire en prévoyance pour maintenir à minima les niveaux de couvertures actuels des actif·ves. Alors que le gouvernement s'était engagé en janvier 2022 à ouvrir des négociations sur la prévoyance, les discussions piétinaient encore fin juin 2023. Les organisations FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT et Solidaires, représentatives de la Fonction publique de l'Etat se sont adressées le 3 juillet au gouvernement pour « *exiger l'ouverture - enfin ! - d'une véritable négociation dans les plus brefs délais* ».

Augmentation immédiate de 10 % des pensions !

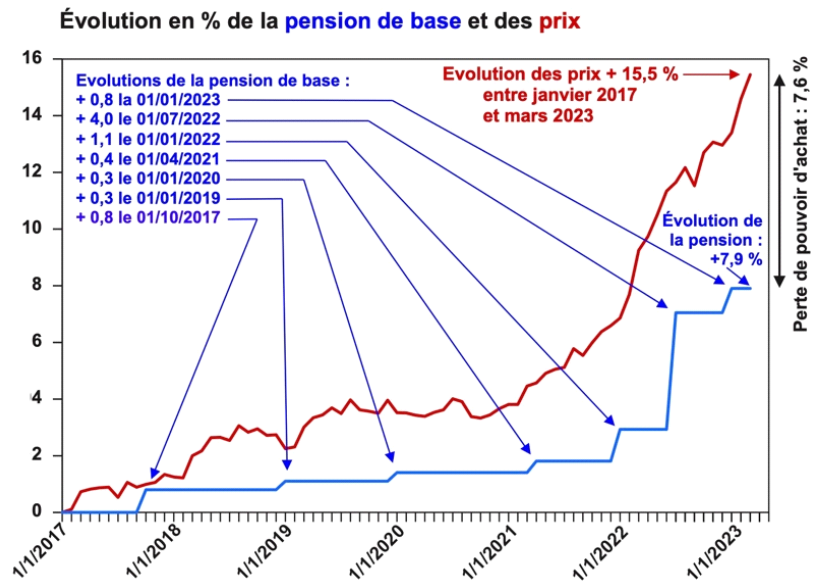
Les prix flambent...

Pourtant, depuis un an, les prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent bien plus que les 6 % de l'inflation officielle : gaz 80 %, électricité 28 %, pâtes 37 %, légumes frais 33 %, beurre 30 %, fromages 25 %, viandes, poissons et œufs 16,4 %, ...

Les retraités sont de plus en plus pauvres :

- 13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir,
- 22 % renoncent à des soins et 49 % à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs,
- 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse dans les zones rurales.

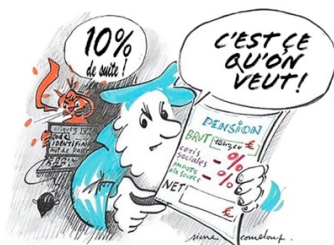
... mais les pensions ne suivent pas les prix



Depuis 2017, depuis l'arrivée à la présidence d'Emmanuel Macron qui s'est fait élire en promettant « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé », le pouvoir d'achat des retraités a baissé de 7,6 % et a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG).

Augmentation immédiate de 10 % des pensions ! Et négociation rapide pour rattraper le pouvoir d'achat perdu.

Signez, faites signer la carte-pétition ci-dessous,
ou signez en ligne sur Internet : <https://chng.it/DWNh5nnd88>



+ 10 % d'augmentation
immédiate en 2023
de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale
pour bien vivre sa retraite

Nom : Prénom :

Signature :